**Directives et engagement : agent des visas / superviseur des ERP / agent de programme recruté sur place**

En tant qu’employé de la Section d’immigration, je m’engage par la présente à sauvegarder, percevoir et comptabiliser les frais de recouvrement des coûts.

Je comprends parfaitement les responsabilités, décrites ci-dessous, relativement à la sauvegarde, la perception et la comptabilisation des frais de recouvrement des coûts qui sont mentionnées dans l’IR5 et l’OP25.

**Responsabilités**

1. Je lirai l’OP 25 et l’IR5 au moins une fois par année et je m’assurerai de bien comprendre leur contenu.

2. Je m’assurerai que tous les paiements et autres opérations financières sont bien documentés dans le STIDI (codes et remarques) et que les reçus correspondants sont joints au dossier du demandeur. Je m’en assurerai lors du premier examen du dossier et avant que celui-ci soit finalisé.

3. Je m’assurerai que tous les employés sous ma responsabilité connaissent les procédures de recouvrement des coûts nécessaires dans l’exécution de leurs fonctions et qu’ils respectent en mon nom les exigences prévues à l’article 2.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature de l’agent Date

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature de l’agent de recouvrement des coûts